

062	UTBM service communication	Dépêche AEF n°497551	23 mars 2015
		Enseignement supérieur	ESC Dijon - statut - dépêche AEF - comue

Pourquoi l'ESC Dijon Bourgogne souhaite passer rapidement au statut d'établissement d'enseignement supérieur consulaire

Par **Alexandra Caccivio**



Le changement de statut permettra à l'ESC Dijon Bourgogne d'avoir une "gouvernance claire dans cet environnement incertain" marqué par la fusion des régions, explique Stéphane Bourcieu, directeur général de l'école, dans un entretien à AEF, le 19 mars 2015. L'école, aujourd'hui association, adoptera le nouveau statut d'établissement d'enseignement supérieur consulaire créé par la loi Mandon dès que les décrets seront publiés. Ce changement

permettra à l'ESC de renforcer ses fonds propres par le transfert des actifs immobiliers détenus par la CCI Côte-d'Or. "C'est d'autant plus important que nous allons investir entre 8 et 10 millions d'euros sur 2 ans", souligne Stéphane Bourcieu. Le directeur de l'école détaille par ailleurs ses attentes vis-à-vis de la Comue Bourgogne Franche-Comté, officiellement créée le 1er avril 2015.

AEF : Au 1er janvier 2013, l'ESC Dijon changeait de statuts, pour devenir association (lire sur AEF). Qu'est-ce qui motive aujourd'hui votre souhait de devenir établissement d'enseignement supérieur consulaire ?

Stéphane Bourcieu : Lorsque nous sommes passés à l'association, le plus gros du travail a été fait, en termes d'autonomisation de l'école. Il ne faut pas oublier qu'auparavant la direction générale de la CCI était mon supérieur hiérarchique. Même si j'avais une très grande latitude, l'école était subordonnée à la CCI, qui pouvait intervenir sur mon mode de management si elle le voulait. Le passage au statut associatif a permis de sortir de cette logique.

Le passage au statut d'EESC est aujourd'hui motivé par deux raisons. La gouvernance d'abord. Les relations avec les membres du conseil d'administration, en premier lieu le réseau des CCI [qui ont la majorité des voix, soit 18], sont fondées sur la confiance. Cette confiance, nous l'avons aujourd'hui, mais elle dépend des élus consulaires, dont le périmètre d'action est appelé à changer avec la fusion des régions et avec la constitution probable d'une CCI "Bourgogne Franche-Comté". Plus nous aurons des règles de gouvernance claires dans cet environnement incertain, mieux nous nous porterons.

Aujourd'hui, une association n'a pas de capital social et elle n'a que peu de fonds propres, alors qu'il nous faut les renforcer d'une manière ou d'une autre.

Près de 10 M€ d'investissements

L'ESC Dijon investit près de 10 M€ pour se doter d'un nouveau bâtiment, dédié à la School of wine and spirits business (lire sur AEF). L'ensemble, cofinancé par le conseil régional de Bourgogne, le Grand Dijon et la CCI 21, sera doté d'une cave, de laboratoires et d'un espace de dégustation. Il permettra de renforcer la filière de formation qui accueille 120 étudiants en 2015. Objectif : passer à 200 étudiants dès la rentrée 2017. Les travaux débutent cet été.

La deuxième raison tient au devenir de l'école et aux travaux qu'elle va conduire. Aujourd'hui, une association n'a pas de capital social et elle n'a que peu de fonds propres, alors qu'il nous faut les renforcer d'une manière ou d'une autre. Le moyen le plus simple, c'est d'intégrer le patrimoine immobilier pour renforcer notre bilan et, dans un deuxième temps, nos marges de négociation avec les banques.

C'est d'autant plus important que nous allons investir entre 8 et 10 millions d'euros sur 2 ans dans la rénovation et l'extension de notre campus. Investir alors que nous ne sommes que locataires aurait posé problème. La CCI l'avait bien compris et elle était d'accord pour nous transférer les locaux. Avant la création du nouveau statut, ce n'était pas simple, il nous aurait fallu racheter les locaux au prix du marché. Nous aurions pu le faire sauf que les droits de mutation représentaient plusieurs millions d'euros. Nous cherchions donc une solution autre qui arrive à point nommé.

AEF : Ce changement de statut peut-il donc être comparé à une levée de fonds ?

Stéphan Bourcieu : Oui, dans une certaine mesure. Dans un premier temps, le dossier va être confié à un commissaire aux apports, dont la mission sera d'établir la valeur nette comptable des apports des différentes parties (l'apport immobilier, l'apport de capital intellectuel, l'apport matériel...). Si, demain, notre actif est de 15 millions d'euros, cela nous donnera une plus grande marge pour négocier avec les banquiers. Un exemple : à Lyon, nous nous sommes implantés en louant nos locaux. Si demain nous avons la capacité à emprunter, nous avons peut-être intérêt à acquérir des locaux.

Le nouveau statut nous rapproche de la SA mais avec des dispositions particulières. L'EESC n'a pas le droit de distribuer de dividendes, par exemple. Si elle gagne de l'argent, elle doit s'en servir pour préparer le futur, pas pour rémunérer des actionnaires. Les actionnaires minoritaires ne peuvent pas s'associer pour avoir une minorité de blocage. Cela veut dire que nous n'intéresserons jamais les fonds de pension...

Le CA actuel

- **Collège des consulaires** : 6 membres, pour 18 voix
- **Collège des entreprises** : 5 membres (Gérard Desbois, ex-président du directoire d'Hillebrand, Antoine Bon, DG d'Urgo, Stéphane Mathieu, PDG de Merck Médication Familiale, Jean-Louis Müllenbach, expert-comptable, Philippe Crevoisier, DG de la division culinaire électrique chez Seb)
- **Collège des experts** : 3 membres (Alain Bonnin, président de l'université de Bourgogne ; Andrea Gasparri, executive director de SDA Boccini ; Baback Yazdani, dean de Nottingham Trent university)
- **Collège des représentants de l'école** : 3 membres (1 pour les salariés, 1 pour les élèves et 1 pour les diplômés)
- **Collège des institutionnels** : 2 membres (Grand Dijon et conseil régional), à titre consultatif.

AEF : Comment sera composé le capital et qui seront les membres du CA ?

Stéphan Bourcieu : La CCI de Côte-d'Or (ou l'entité consulaire qui lui succédera si sa configuration évolue) reste nécessairement majoritaire. Son poids dépendra des apports de chacun et du niveau auquel est valorisé le patrimoine immobilier. Avec elle, il est possible que la CCI régionale entre également au capital, car elle nous soutient déjà financièrement. C'est à discuter.

Ensuite, nous retrouverons l'Association de gestion de l'ESC qui va amener ses fonds propres issus de nos actifs. Il est possible que les collectivités qui nous financent (le conseil régional en particulier) souhaitent entrer au capital. C'est une possibilité expressément prévue par la loi. Il est également possible que nous proposons à des personnes privées, très proches de l'école, de prendre des parts. Cela pourrait inclure les salariés de l'école.

Au final, le conseil d'administration ne va pas radicalement changer, il devrait ressembler à ce qu'il est aujourd'hui (lire l'encadré). La CCI était majoritaire dans l'association, elle le sera demain dans le CA, cela ne change rien.

AEF : Dans votre communiqué de presse, vous indiquez que l'ESC Dijon sera "la première business school" à adopter le nouveau statut d'EESC (lire sur AEF). Comment pouvez-vous aujourd'hui l'affirmer ?

Stéphan Bourcieu : La CCI de Côte-d'Or a voté la semaine dernière en AG les dispositions qui nous permettront d'aller très vite : elle s'engage à verser intégralement son patrimoine immobilier dans la société et elle mandate le président de la CCI, dès publication de la loi, pour créer l'EESC. Si le décret sort demain, nous créons la société après-demain, ce qui ne sera pas le cas partout. Beaucoup d'écoles intéressées par ce statut sont encore des établissements consulaires. Nous, avec l'association, nous sommes déjà passés à un statut de droit privé. Le travail est fait. La loi prévoit également, dans ce cas, que le transfert des contrats de travail soit automatique.

Si le décret sort demain, nous créons la société après-demain, ce qui ne sera pas le cas partout.

AEF : La Comue de Bourgogne Franche-Comté est officiellement créée au 1er avril 2015. L'ESC Dijon est l'une des 9 écoles de commerce françaises membres d'une Comue (lire sur AEF). Quelles sont vos attentes ?

Stéphan Bourcieu : La Comue nous permettra de contribuer à la recherche dans l'école doctorale, c'est-à-dire d'y amener nos projets de recherche. Nos professeurs HDR devraient également pouvoir encadrer des doctorants, salariés de l'école, ce qui permettra de renforcer notre recherche. C'est quelque chose que nous ne pouvions pas faire jusqu'alors, puisque nous ne délivrons pas le doctorat.

Par ailleurs, il y a dans la Comue un pôle "ingénierie et management" très fort, qui associe l'ESC à AgroSup, à l'ENSMM et à l'UTBM. Nous avons de nombreux projets communs, par exemple permettre aux futurs ingénieurs de préparer un master chez nous pour les préparer aux fonctions managériales qu'ils occuperont.

Enfin, la Comue nous permettra d'aller nous présenter "en meute" à l'international. Même si nous sommes accrédités AACSB, avec nos 2000 élèves, nous sommes un établissement de taille modeste à l'échelle internationale. Aujourd'hui, il n'est pas pensable d'approcher une université telle que Jiao-tong à Shanghai car c'est une institution de taille et de réputation incomparables ! Demain, avec les 50 000 étudiants de la Comue et avec une notoriété accrue, nous aurons en revanche une vraie capacité de négociation et une vraie force de frappe pour parler avec des établissements comme celui-là.